



Le mot du Maire

Chers Beaucétains,

Les semaines passent et les choses ne bougent guère. J'ai appris, il y a quelques jours, que l'état d'urgence avait été prolongé jusqu'à la mi-juin. Je ne sais pas vous, mais moi cela me choque et me dérange que nous soyons gouvernés de cette manière par décrets et arrêtés pendant autant de temps. Ce n'est plus un état d'urgence mais une norme : après l'état d'urgence terroriste, voilà l'état d'urgence sanitaire.

Plus simplement et en ce qui concerne le Beaucet, j'ai eu à plusieurs reprises des remarques sur des activités qui génèrent du bruit le dimanche et les jours fériés. Je rappelle que les nuisances sonores sont interdites mais tolérées ces jours-là entre 10h et midi. Je vous demande d'être attentifs à respecter cette tolérance afin que chacun puisse profiter de la quiétude de notre environnement. Je vous rappelle également et vous invite fortement à respecter l'obligation légale de débroussaillage sur un rayon de 50 mètres autour de votre habitation : c'est vraiment indispensable en cas d'incendie.

Les travaux de l'église sont terminés, ceux de la salle Antonella quasiment : nous ferons prochainement un petit article avec des photos explicatives sur ces deux chantiers.

Une fois les comptes faits, nous pourrions nous occuper de l'aménagement du parking du chemin de l'Ermitage.

Que ces jours printaniers puissent vous apporter des moments doux et agréables.

A très bientôt.

Prochain conseil municipal :
Le jeudi 08 Avril à 18h30

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à mairie.beaucet@orange.fr

Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet
7, rue Coste Chaude
84210 LE BEAUCET
Tél: 04.90.66.00.23
Fax: 04.90.66.17.77

@ : mairie.beaucet@orange.fr

Site: www.lebeaucet.com

Direction de la publication : Le Maire
Conception-Réalisation-Impression : Mairie
Tirage: 230 exemplaires

LA PASTOURO

Pode entreteni vòstri parcello, terren, pargue espaci vert emé moun valènt pichot troupeu de fedo.

Entretenez vos Espaces Verts avec mon petit troupeau.

La pastouro s'occupe de tout.

D. A. CHABROL
84210 LE BEAUCET

Fixe 04 86 71 69 80 Mobile 06 38 82 53 74

S
O
L
I
D
A
R
I
T
E

R
A
P
P
E
L

association les collectes solidaires
lescollectessolidaires84@gmail.com

**LE SAC SOLIDAIRE
POUR AIDER LES ÉTUDIANTS**

produits d'hygiène au choix
tee-shirt en très bon état
alimentation non périssable

1 sac = 1 étudiant soutenu

Nous collectons jusqu'au 27 mars

Nombreux points de collecte officiels (reconnaisable par cette affiche): Pernes les Fontaines, Mallemort du comtat, Le Thor, Althen, Isle sur la sorgue, St Saturnin les Avignon, Caumont, Le Beaucet, Sorgues, Sarriens, Bédoin, Crillon le Brave, Caromb, Mazan, St Pierre de Vassols, Aurel, Montbrun, Sault, Cavailon. Liste précise disponible sur le groupe Facebook "Les collectes solidaires (Vaucluse)" ou par mail écrit ci-dessus.

MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ

Jardin collectif de Label vers, C'est le moment d'entrer dans le groupe !

Comme chaque année, nous proposons à de nouvelles personnes de pouvoir s'investir dans le potager vivrier de l'association.

Le premier rendez-vous de l'année est le **Dimanche 14 MARS, de 9h à 15h** à notre jardin, route de St gens.

Amateurs, graines d'agriculteurs, débutants, tout le monde est le bienvenu pour rejoindre ce groupe d'une quinzaine de personnes qui gère collectivement cette terre. Il s'agit d'un engagement à l'année, pour prendre une permanence de 3h par semaine et participer aux journées collectives tous les 1er dimanches du mois. 20€ de participation annuelle sont demandés ainsi que l'adhésion à l'association (5€).

Au jardin on se régale de tomates mais aussi de sueur de front, de repas partagés et de belles rencontres et on finit nous aussi par s'y enraciner !

Pour plus d'infos, écrivez-nous à contact@labelvers.fr



Françoise, la main verte des Caladaires a besoin de boutures de plantes grasses, et autres plantes méditerranéennes (ne nécessitant pas d'eau!) pour compléter le magnifique parcours botanique qu'elle a organisée de chaque côté de la Calade Saint-Etienne.

Nous comptons sur votre concours, ce sera votre participation à la restauration de cette calade! Merci de remettre vos plantes à la Mairie.

Association « Les Caladaires du Beaucet »

PARTICULIERS

Vous souhaitez faire des économies d'énergie ?

chèque énergie durable
JUSQU'À **2000€** POUR ISOLER VOS COMBLES

LA RÉGION SUD COFINANCE VOS TRAVAUX

toutes les infos sur maregionsud.fr/chequeenergie durable

RÉGION SUD
NOUVELLE AUDE
COTED'AZUR

PARTICULIERS

Chèque énergie durable > mode d'emploi

POURQUOI ISOLER VOS COMBLES ?

Pour réduire vos factures énergétiques ! La toiture est responsable d'environ 30 % des déperditions énergétiques de votre maison.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CHÈQUE ?

Les propriétaires (usufruitiers, occupants ou bailleurs) d'une maison individuelle à usage principal ou secondaire. Ce dispositif est soumis à conditions de ressources*.

QUELS SONT LES CRITÈRES À RESPECTER ?

UNE SEULE AIDE PAR MAISON INDIVIDUELLE

Côte performance...

La résistance thermique « R » doit être supérieure ou égale à 7,5 m².K/W si vous habitez dans les départements 83, 06 et 13. Elle doit être supérieure ou égale à 10 m².K/W si vous habitez dans les départements 84, 04 et 05.

Vous devez privilégier les matériaux «dits biosourcés» (papier recyclé, coton recyclé, balle de riz par exemple).

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise certifiée « Récognu Garant de l'Environnement » dont la spécialité est l'isolation par soufflage/projection.

* Respectez l'ensemble des critères sur maregionsud.fr

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DE LA RÉGION ?

En cas d'utilisation de matériaux «dits biosourcés» :

- 25 % maximum, sur les départements 06, 83 et 13, des dépenses éligibles plafonnées à 1 500 € ;
- 35 % maximum, pour les départements 04, 05 et 84, des dépenses éligibles plafonnées à 2 000 € ;
- 10 % maximum pour les autres type de matériaux.

L'aide peut être cumulée avec les autres aides existantes (crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, etc.).

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur maregionsud.fr/chequeenergie durable pour retrouver toutes les informations pratiques
- 2 Cliquez sur « Je dépose mon aide »
- 3 Créez votre compte
- 4 Déposez votre demande en ligne dans la rubrique « Aides individuelles »

infQ La validité des factures est valable 4 mois. Vous pouvez donc bénéficier de l'aide de façon rétroactive.

Besoin de conseils pour vos projets de rénovation ?

Contactez un conseiller « FAIRE » pour bénéficier d'un accompagnement gratuit. Pour en trouver un près de chez vous, rendez-vous sur www.faire.gouv.fr

REGION SUD

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

République Française
Ministère de l'Intérieur
Certificat d'immatriculation

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic!

Qui contacter ?

→ SOLIHA 84 au 04 90 23 12 12

Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous accompagnera dans vos démarches.

Nos missions

Elaborer et suivre votre projet: visite à domicile, diagnostics thermiques, définition des travaux, conseils techniques

Rechercher et estimer les financements mobilisables (subventions, conseils fiscaux, etc.)

Constituer, déposer et suivre vos dossiers jusqu'au versement de vos subventions.

La prestation de SOLIHA 84, qui est financée dans le cadre de l'OPAH Multisites, est gratuite pour les propriétaires.

Nos permanences

AUBIGNAN	3 ^{ème} jeudi du mois de 14h-17h
BEAUMES	3 ^{ème} lundi du mois de 9h-12h
BEDOIN	2 ^{ème} vendredi du mois de 9h-12h
MALAUCCENE	1 ^{er} jeudi du mois de 9h-12h
MAZAN	2 ^{ème} jeudi du mois de 14h-17h
SARRIANS	3 ^{ème} jeudi du mois de 14h-17h
CAROMB	2 ^{ème} mercredi du mois de 9h-12h
VACQUEYRAS	3 ^{ème} jeudi du mois de 9h-12h

17 Place du Marché
84510 Caumont sur Durance
soliha84.com

SOLIHA 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Propriétaires occupants

Propriétaires bailleurs

Besoin de rénover votre logement ?

La Cove vous apporte des aides financières.

OPAH Multisites

Pour tous renseignements, appelez votre conseiller au **04 90 23 12 12** (appel gratuit).

SOLIHA 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

17 Place du Marché
84510 Caumont sur Durance
soliha84.com

A qui s'adressent les aides ?

→ **AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS** afin de :

- Rénover votre logement pour le rendre décent
- Améliorer le confort thermique de votre logement et réduire vos factures d'énergie
- Rénover un logement dégradé que vous occupez ou que vous venez d'acheter en vue de l'occuper.

→ **AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS** afin de :

- Rénover vos logements locatifs
- Valoriser votre patrimoine immobilier
- Bénéficier de déductions fiscales sur vos revenus

Projets financés jusqu'à 95% selon les cas.

Les financeurs

Quels sont les travaux subventionnés ?

→ **Travaux de rénovation énergétique**

Chauffage, isolation (combles, murs, sol), menuiseries, chauffe eau, VMC, etc.

→ **Travaux suite à un constat d'indécence, d'insalubrité ou d'une procédure de péril**

Ventilation, toiture, électricité, plomberie, etc.

→ **Travaux de réhabilitation globale**

Rénovation énergétique, gros œuvre (toiture, charpente, planchers) et second œuvre (électricité, plomberie, assainissement, etc.).

→ **PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS**

- Ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Pour connaître votre éligibilité, appelez votre conseiller habitat au **04 90 23 12 12**.
- Pour les travaux de rénovation énergétique: être situé dans une des 24 communes de la Cove (hors Carpentras). Les travaux de rénovation énergétique hors centres anciens seront accompagnés jusqu'en janvier 2020.
- Pour tous les autres travaux: être situé en centre ancien d'une des 24 communes de la Cove. Ces travaux seront accompagnés jusqu'en janvier 2022.
- Votre projet doit intégrer des travaux de rénovation énergétique. Votre conseiller habitat réalisera gratuitement une évaluation énergétique pour cela.

→ **PROPRIÉTAIRES BAILLEURS**

- Conventionner votre logement pour une durée de 9 ans minimum avec l'Anah.
- Être situé en centre ancien d'une des 24 communes de la Cove (hors Carpentras).
- Votre projet doit intégrer des travaux de rénovation énergétique. Votre conseiller habitat réalisera gratuitement une évaluation énergétique pour cela.

Ne pas jeter sur la voie publique